



**Rubrique:** Faillites

**Sous-rubrique:** Vente aux enchères forcée d'immeubles

**Date de publication:** SHAB 21.07.2022

**Publications supplémentaires:** KABJU 21.07.2022

**Date d'échéance prévue:** 21.07.2027

**Numéro de publication:** KK08-0000000660

**Entité de publication**

Office des poursuites et faillites Delémont, Rue de l'Avenir 2, 2800 Delémont

## Vente aux enchères forcée d'immeubles Atelier d'Architecture MG SA en liquidation

**Débiteurs:**

Atelier d'Architecture MG SA en liquidation  
CHE-485.488.706  
Impasse Petit-Pré 13  
2853 Courfaivre

**Objets vendus aux enchères:**

Feuillet no 3453-2 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre  
Propriété par étages pour 500/1000 sur Haute-Sorne-Courfaivre/3453  
Appartement 1er étage  
Sur bâtiment Impasse Petit-Pré 13  
D'une valeur officielle de Fr. 14'580.00 (année 2020)  
Estimation de l'Office (selon expertise) : Fr. 250'000.00  
Description :

L'appartement est composé de :

Local entrée/séjour/cuisine de 39 m<sup>2</sup>, se trouvant en zone ouest ;  
Douche-WC de 3 m<sup>2</sup> et une salle de bain de 4 m<sup>2</sup>, se trouvant en zone est ;  
3 chambres à coucher, l'une de 13 m<sup>2</sup> et les deux autres de 11 m<sup>2</sup> ;  
Distribution 4 m<sup>2</sup> ;  
Au sud, une terrasse de 43 m<sup>2</sup> avec un réduit de 4 m<sup>2</sup>.  
2 places de parc extérieur.

**Vente aux enchères**

Le 31.08.2022 à 10:30 heure, salle de conférence (3ème étage) dans le bâtiment sis rue de l'Avenir 2 à 2800 Delémont.

**Remarques juridiques:**

Une attention particulière doit être portée à la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE) et à l'ordonnance sur l'acquisition d'immeubles

par des personnes à l'étranger (OAIE).  
Publication selon les art. 257 à 259 LP.

**Début du délai:** 17.08.2022

**Fin du délai:** 29.08.2022

**Point de contact:**

Office des poursuites et faillites Delémont,  
Rue de l'Avenir 2,  
2800 Delémont

**Remarques:**

Visite du bâtiment : Mardi 16 août 2022, de 15h30 à 16h30.

Le plan de situation et l'expertise sont à disposition sur [www.jura.ch/encheres](http://www.jura.ch/encheres).

Les enchérisseurs devront se munir d'un acte d'état civil ou pour les sociétés d'un extrait du Registre du Commerce. Les intéressés sont rendus attentifs aux restrictions de la législation fédérale relative à l'acquisition d'immeubles par des personnes domiciliées à l'étranger.